

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le treize mai, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	SDE 24	Eradication des luminaires boules	
	Acquisition matériel voirie	Acquisition matériel voirie	
	Salle des fêtes	Diagnostic amiante salle des fêtes	
	Acquisition terrain	Acquisition terrain Presbytère	
	Incendie Notre Dame	Participation financière aux travaux de reconstruction Notre Dame	

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 06 mai 2019.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, Josette LAGORCE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Aurélie COMBESCOT, Franck POURTAL, Cédric MEYROU, Hélène DENOST

Absents excusés : Sophie BUYTAERT, Alain BATAAC, Florentine POUCHIN, Sébastien BAGGIO

Absents non excusés : Francis CARNET GUILLOT,

Procurations : Alain BATAAC à Josette LAGORCE

Sophie BUYTAERT à Hélène DENOST

Florentine POUCHIN à Marie-Catherine ROHOF

Sébastien BAGGIO à Jean-Thierry LANSADE

Secrétaire de séance : Jean-Luc RABOISSON

Approbation du compte rendu du 08 Avril 2019

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- **SDE 24 : Eradication des luminaires boules subvention de l'Etat**
- **Acquisition de matériel de voirie (tracteur, aérateur, remorque)**
- **Diagnostic amiante salle des fêtes**
- **Acquisition terrain : Presbytère, la Dodie**
- **Participation aux travaux de reconstruction Notre Dame**

Communauté de Communes

Commissions et syndicats

- **Tour de garde aux urnes élections Européennes du 26 mai 2019**
- **Convention partenariat AXA mutuelle communale**
- **SDE 24 : bilan utilisation borne de recharge voitures électriques**

Bulletin Municipal et agenda des manifestations

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le Maire présente M. BENEY et M. BLANCHARD, conseillers AXA Assurances venus présenter au Conseil la proposition de santé communale.

Après avoir écouté les propositions faites et jugeant cette démarche comme une prestation commerciale avec une ambiguïté sur le nom de santé communale, qui n'a rien à voir avec la commune, le conseil ne souhaite pas adhérer à cette proposition.

SDE 24 : ERADICATION DES LUMINAIRES BOULES SUBVENTION DE L'ETAT

Délibération

La Commune de Montcaret, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Le Conseil Municipal a souhaité l'inscription de l'opération d'éradication des luminaires « boules » au programme départemental porté par le SDE 24.

Compte tenu du caractère exemplaire de ce programme en matière d'économie d'énergie, M. le Préfet de la Dordogne a inscrit un cofinancement de l'opération au titre de la DETR- Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux 2019.

Cette subvention permettra de porter le taux de financement pour chaque projet à 67 % du montant HT des travaux. Elle sera attribuée directement à la Commune selon le plan de financement ci-dessous.

Afin de faciliter le traitement des dossiers, le SDE 24 coordonnera les demandes de subventions des Communes auprès de l'Etat :

- en procédant autant que possible à un dépôt groupé des demandes de participation
- en assurant un rôle de suivi-évaluation de la consommation des crédits auprès de l'Etat
- en aidant les Communes à constituer leur demande de paiement.

Le budget et le plan de financement prévisionnels sont les suivants

Montant total des travaux HT	4 851,44 €
Participation SDE 24 (45% du montant total HT)	- 2 183,15 €
Coût total HT acquitté par la Commune, éligible à la DETR	2 668,29 €
Montant DETR sollicité	1 067,32 €
Reste à la charge de la Commune	1 600,98 €
Taux DETR (% de la dépense acquittée par la Commune)	40 %

	Montant HT	%
DETR	1 067,32 €	40 %
Autofinancement	1 600,98 €	60 %
Total	2 668,29 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-approuve la demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2019) pour l'opération d'éradication des luminaires boules dans le cadre du programme du SDE 24

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

SDE 24 : ERADICATION DES LUMINAIRES BOULES

Délibération

La Commune de Montcaret, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au syndicat départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

-Eradication des luminaires boules

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 5 821,73 €

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 55.00 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de « Eradication des luminaires boules ».

Le remplacement des luminaires boules par des luminaires à LED pourra bénéficier d'une subvention DETR dont le montant actualisé est précisé dans le plan de financement prévisionnel annexé.

La Commune de MONTCARET s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24

La Commune de MONTCARET s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

-**donne mandat** au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la Commune les travaux qui viennent de lui être exposés,

-**approuve** le dossier qui lui est présenté

-**s'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues,

-**s'engage** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

-**s'engage** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de Montcaret

-**accepte** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

ACQUISITION MATERIEL VOIRIE

Délibération

Tracteur et aérateur :

Dans le cadre de l'entretien de la voirie, le Maire propose à l'assemblée d'acquérir un tracteur et un aérateur.

A cet effet il présente un devis des Etablissements THOMAS pour :

- Un tracteur Massey d'occasion pour un montant de 5 000 € HT
- Un aérateur d'occasion pour un montant de 1000 € HT
- Un jeu de couteaux pour un montant de 648 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer tous les documents afférents à ces acquisitions.

Remorque

Dans le cadre de l'entretien des terrains, le Maire propose à l'assemblée d'acquérir une remorque pour transporter le micro tracteur.

A cet effet il présente un devis de l'entreprise PPM pour un montant de 4 950 € HT :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer tous les documents afférents à ces acquisitions.

DIAGNOSTIC AMIANTE SALLE DES FETES

Délibération

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle des fêtes, il convient de réaliser un diagnostic amiante à la salle des fêtes.

A cet effet le Maire présente un devis de la Sté Diagnostics Habitat pour un montant de 990 € TTC sans prélèvement.

Ces analyses si cela s'avère nécessaire feront l'objet d'un coût supplémentaire au devis initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

ACQUISITION TERRAIN PRESBYTERE

Le Maire informe l'assemblée qu'un courrier de la Mairie sera prochainement adressé à l'Evêché pour leur faire que la Commune préemptera sur le terrain du Presbytère et fera une offre de prix à 25 000 €.

Le Conseil accepte cette proposition

ACQUISITION TERRAIN LA DODIE

Le Maire informe le Conseil qu'il convient d'acquérir la parcelle cadastrée section AO n°93 d'une superficie de 977 m² qui a été classée en emplacement réservé sur le PLUI.

Il propose de demander aux différents prestataires des réseaux un chiffrage pour les travaux VRD.

Le Conseil accepte cette proposition.

TERRAIN M. RAMUSCELLO

Monsieur le Maire propose au conseil de préempter une partie du terrain situé le long de la RD 936 lors de la vente de la propriété de Monsieur RAMUSCELLO afin de réaliser un parking pour les commerces.

Le conseil ne se montre pas favorable à cette acquisition et ne souhaite pas que la Commune préempte.

TRAVAUX RECONSTRUCTION NOTRE DAME

Suite à l'incendie de Notre Dame, le Maire propose à l'assemblée de verser une participation financière pour les travaux de reconstruction de cet édifice.

Afin de ne pas créer de précédent et vu les sommes déjà collectées, le conseil ne souhaite pas participer à cette opération.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

SDE 24 borne de recharge pour véhicules électriques : Le Maire présente au Conseil le bilan d'utilisation de la borne de recharge IRVE pour les véhicules électriques

La borne située sur notre Commune sur le parking Tournier à fait l'objet de 6 transactions sur l'année 2018.

73 % des utilisateurs sont satisfaits du nombre de stations de charges développées sur le réseau et 51 % sont satisfaits de la puissance disponible.

Centre de formation de Cadillac : Mme LAGORCE fait le compte rendu de la réunion à laquelle elle a participé concernant le centre de formation de Cadillac. Le projet consiste à offrir localement une formation permettant aux demandeurs d'emploi du territoire d'acquérir à minima un premier niveau de qualification et de développer des compétences en adéquation avec les besoins en main-d'œuvre.

Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson : Monsieur FAVRETTO fait le compte rendu de la réunion voirie. La CDC a acheté deux tracteurs et une épareuse.

Transport scolaire : Suite à la nouvelle organisation des transports scolaires à la prochaine rentrée scolaire, le Maire informe le conseil que le coût à la charge de la Commune est de 30 € par enfant domicilié dans le RPI et de 195 € par enfant domicilié hors RPI. Les cartes de bus seront délivrées avant le 20 juillet après cette date des frais d'inscription complémentaires de 15 € seront demandés aux parents conformément au règlement régional des transports scolaires.

Cantine scolaire : Suite à la circulaire ministérielle du 24 avril dernier relative à la mise en place d'un soutien de l'Etat à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles afin qu'elles puissent faciliter l'accès des écoliers pauvres à la restauration scolaire avec une tarification sociale.

L'aide sera versée à deux conditions :

-une tarification sociale des cantines comportant au moins trois tranches doit avoir été mise en place

-la tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1 € par repas

L'aide s'élèvera à 2 € par repas facturé à la tranche la plus basse sur la base d'une simple déclaration du nombre de repas servis.

Considérant le coût du repas le conseil ne souhaite pas mettre en œuvre cette tarification.

Madame LAGORCE précise que la Commune a passé une convention avec un groupement d'achat en ce qui concerne les denrées alimentaires.

Jeux d'enfants au terrain multi sports : Mmes COMBESCOT et LAGORCE informent le conseil qu'une commande de jeux pour les tous petits a été effectuée auprès de la sté MEFRAN. Le coût de ces jeux s'élève à 7180 € TTC pour 1 toboggan, 2 jeux sur ressort deux places et un jeu sur ressort 1 place.

Sports et culture : Mme COMBESCOT fait le compte rendu de la réunion sports et culture. Les subventions ont été attribuées aux associations.

Tennis : Mme COMBESCOT informe le conseil qu'elle souhaite procéder à un nettoyage du terrain tennis du club house. Elle ira prochainement faire un état des lieux afin de programmer ensuite la remise en état de ces équipements.

Elle souhaiterait que ce terrain soit de nouveau opérationnel et mis à la disposition des administrés ou vacanciers qui voudraient faire du tennis sans forcément appartenir à un club.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 30

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	absente
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAAC	absent	Sébastien BAGGIO	absent
Hélène DENOST		Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent